CAMEROUN AUDIT CONSEIL
BP 443 DOUALA
Agréé CEMAC N°SEC 02
Inscription ONECCA N°07 SEC

ERITEDGE CAMEROUN
BP 323 DOUALA
Agréé CEMAC N°SEC 140
Inscription ONECCA N°070 SEC

Commissaires aux Comptes

Société Camerounaise de Palmeraies S.A.
(SOCAPALM S.A.)

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les états financiers annuels
(Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit
des Sociétés Commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2025

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

ERI EDGE

SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES S.A. (SOCAPALM S.A.)

BP 691 DOUALA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS INDIVIDUELS ETABLI EN APPLICATION DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires de la **SOCAPALM S.A.,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la **SOCAPALM S.A.** tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir des capitaux propres de **FCFA 65 606 093 801** y compris le résultat net bénéficiaire de l'exercice d'un montant de **FCFA 10 638 137 196** ;

- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I – Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société **SOCAPALM S.A.**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que publiées par la *International Auditing and Assurance Standards Board* (L'« IAASB ») conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 et portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-après décrit dans la note 2 aux états financiers annuels :

Évènement postérieur à la clôture : Cession du site d'ESEKA

Postérieurement à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, la SOCAPALM a annoncé, le 18 février 2026, la cession de la plantation d'Eseka à la société OPALM. Cette opération constitue un évènement postérieur à la clôture ne donnant pas lieu à ajustement, dans la mesure où les conditions nécessaires à sa réalisation n'étaient pas réunies à la date de clôture, notamment en raison du droit de préemption de l'État du Cameroun. La confirmation de non-exercice de ce droit ayant été obtenue le 16 février 2026, cet événement n'a pas d'impact comptable sur l'exercice 2025.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

ERI EDGE

Valorisation des actifs biologiques

La société possède plusieurs actifs biologiques au Cameroun principalement constitués de plantations de palmiers et d'hévéa. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs biologiques de la SOCAPALM s'élève à FCFA 29 081 265 807 pour un total bilan de FCFA 91 530 797 583. Ces derniers sont valorisés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles conformément aux dispositions générales du Système comptable OHADA.

L'évaluation de l'existence d'indicateur de la perte de valeur est fonction de plusieurs indicateurs internes et externes à savoir : le taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché, la capitalisation boursière, l'existence des preuves d'obsolescence ou des dommages physiques, l'environnement technologique, économique ou juridique dans lequel l'entité opère, le taux d'extraction, les prévisions de production, la durée de vie, etc.

Nous avons considéré la valorisation des actifs biologiques comme un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les états financiers annuels, mais aussi parce que l'évaluation de l'existence d'un indice de perte de valeur et le cas échéant la détermination de la valeur recouvrable des actifs y relative exigent un haut niveau de jugement de la part de la direction. Au 31 décembre 2025, SOCAPALM n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur sur ses actifs biologiques.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer des observations physiques des arbres en plantation afin de s'assurer de leur existence et leur bon état de santé;
- réaliser des tests de contrôles sur la procédure de gestion des actifs biologiques et d'identification de ceux pouvant faire l'objet de dépréciation;
- tester un échantillon des dépenses engagées de la phase pré pépinière à la mise en rapport des cultures pour vérifier la correcte comptabilisation et capitalisation;
- revoir la cohérence de la durée de vie utilisée par la SOCAPALM pour amortir ses actifs biologiques;
- tester par sondage la conformité de la comptabilisation et la capitalisation des dépenses engagées de la phase pré pépinière à la mise en rapport des cultures;
- évaluer la pertinence des durées de vie utilisées par la SOCAPALM pour amortir ses actifs biologiques;
- analyser les modalités de mise en œuvre de l'identification des indices de perte valeur;
- vérifier que l'information fournie dans les notes annexes est suffisante et adéquate.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II – Autres informations et vérifications spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

ERITEDGE

comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Douala, le 18 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

Cameroun Audit Conseil

Jean Marc BELL BELL
Associé
Expert-Comptable Diplômé

ERITEDGE Cameroun

ERITEDGE Cameroun S.A.
Numéro ONECCA S.E.C 07
RCCM : RC/YAO/2024/M/5
NIU : M012416333635U
SA au Capital de 10 000 000 FCFA

Eric WATREMEZ
Associé
Expert-Comptable Diplômé

Raphaël DJOKO
Expert-Comptable Diplômé

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

ERI EDGE

ANNEXE A : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers annuels, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers annuels et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN - ACTIF

<<<< RETOUR MENU

Désignation de l'entreprise :	SOCAPALM SA		
Adresse :	BP 691 DOUALA	Exercice clos le :	31-déc-2025
Numéro d'identification :	M078000000370-G	Durée (en mois) :	12

Réf.	ACTIF	Note	Exercice 2025			Exercice 2024
			Brut	Amortissments/Provisions et Dépréciations	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)	3				
AD	**Immobilisations incorporelles**		**1 014 497**	-	**1 014 497**	**1 014 497**
AE	Frais de développement et de prospection		1 014 497	-	1 014 497	1 014 497
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		-	-	-	-
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AI	**Immobilisations corporelles**	3	**221 961 517 697**	**157 858 690 059**	**64 102 827 638**	**66 193 031 889**
AJ	Terrains (1) *(1) dont en placement Net ..... / .....*		364 899 360	-	364 899 360	222 500 000
AK	Bâtiments (1) dont en placement Net ..... /		54 345 756 283	41 539 472 500	12 806 283 783	9 377 208 827
AL	Aménagements, agencements et installations		8 430 652 991	6 258 701 019	2 171 951 972	2 613 229 112
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		145 307 688 459	99 484 928 655	45 822 759 804	50 781 388 297
AN	Matériel de transport		13 512 520 604	10 575 587 885	2 936 932 719	3 198 705 653
AP	**Avances et acomptes versés sur immobilisations**	3	**2 511 760**	-	**2 511 760**	2 511 760
AQ	**Immobilisations financières**	4	**8 444 276 918**	**686 959 653**	**7 757 317 265**	**7 750 971 308**
AR	Titres de participation		7 747 046 449	87 860 000	7 659 186 449	7 659 186 449
AS	Autres immobilisations financières		697 230 469	599 099 653	98 130 816	91 784 859
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**230 409 320 872**	**158 545 649 712**	**71 863 671 160**	**73 947 529 454**
BA	**Actif circulant H.A.O**	5	-	-	-	-
BB	**Stocks et encours**	6	**8 116 901 656**	**1 412 010 331**	**6 704 891 325**	**6 248 812 586**
BG	**Créances et emplois assimilés**		**8 164 815 952**	**290 730 396**	**7 874 085 556**	**7 187 676 837**
BH	Fournisseurs, avances versées	17	467 472 480	132 764 100	334 708 380	374 447 362
BI	Clients	7	1 786 831 353	70 310 685	1 716 520 668	1 254 168 470
BJ	Autres créances	8	5 910 512 119	87 655 611	5 822 856 508	5 559 061 005
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**16 281 717 608**	**1 702 740 727**	**14 578 976 881**	**13 436 489 423**
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	-
BR	Valeurs à encaisser	10	1 860 842 220	-	1 860 842 220	842 928 560
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	3 227 307 322	-	3 227 307 322	4 145 399 741
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**5 088 149 542**	-	**5 088 149 542**	**4 988 328 301**
BU	**Ecarts de conversion-Actif**	12	-		-	-
BZ	**TOTAL GENERAL**		**251 779 188 022**	**160 248 390 439**	**91 530 797 583**	**92 372 347 178**

BILAN - PASSIF

Désignation de l'entreprise :	SOCAPALM SA		
Adresse :	BP 691 DOUALA	Exercice clos le :	31-déc-2025
Numéro d'identification :	M078000000370-G	Durée (en mois) :	12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
CA	Capital	13	45 757 890 000	45 757 890 000
CB	Apporteurs capital non appelé	13	-	-
CD	Primes liées au capital social	14	-	-
CE	Ecarts de réévaluation	3e	-	-
CF	Réserves indisponibles	14	9 151 578 000	9 151 578 000
CG	Réserves libres	14	-	-
CH	Report à nouveau + ou -	14	36 664 474	1 066 481 703
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		10 638 137 196	10 409 655 273
CL	Subventions d'investissement	15	21 824 131	24 643 870
CM	Provisions règlementées	15	-	-
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES (I)		65 606 093 801	66 410 248 844
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	873 061 929	2 332 633 073
DB	Dettes de location acquisition	16	-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	305 410 577	303 454 719
DD	TOTAL DES DETTES FINANCIERES		1 178 472 506	2 636 087 792
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		66 784 566 307	69 046 336 636
DH	Dettes circulantes H.A.O.	5	-	-
DI	Clients, avances reçues	7	3 704 301 824	1 935 044 121
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	10 486 625 373	9 815 947 047
DK	Dettes fiscales et sociales	18	7 467 975 491	8 436 666 191
DM	Autres dettes	19	3 087 328 588	3 038 353 181
DN	Provisions pour risques à court terme	19	-	100 000 000
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		24 746 231 276	23 326 010 540
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-	-
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		-	-
DV	Ecarts de conversion-Passif (V) (Gain probable de change)	12	-	-
DZ	TOTAL GENERAL		91 530 797 583	92 372 347 176

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

<<<< RETOUR MENU

Désignation de l'entreprise :	SOCAPALM SA		
Adresse :	BP 691 DOUALA	Exercice clos le :	31-déc-2025
Numéro d'identification :	M078000000370-G	Durée (en mois) :	12

COMPTE DE RESULTAT

Réf.	LIBELLES	Lignes	Note	EXERCICE 2025 NET	EXERCICE 2024 NET
TA	Ventes de marchandises	+	21	-	-
RA	Achat de marchandises	-	22	-	-
RB	Variations de stocks de marchandise	-/+	6	-	-
XA	**MARGE COMMERCIALE**			-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	+	21	91 291 925 835	101 177 304 050
TC	Travaux, services vendus	+	21	-	-
TD	Produits accessoires	+	21	-	72 083 372
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)**			**91 291 925 835**	**101 249 387 422**
TE	Production stockée (ou déstockage) (+ ou -)	-/+	6	37 569 577	74 469 520
TF	Production immobilisée	+	21	1 857 620 320	1 756 093 774
TG	Subventions d'exploitation	+	21	-	-
TH	Autres produits	+	21	1 419 789 700	842 406 621
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	416 423 909	498 352 519
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	21 651 159 305	29 121 145 178
RD	Variations de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	-	-
RE	Autres Achats	-	22	14 494 815 598	13 013 445 372
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	(439 345 166)	(221 368 919)
RG	Transports	-	23	705 589 978	1 548 380 445
RH	Services extérieurs	-	24	20 708 300 668	21 193 986 221
RI	Impôts et taxes	-	25	931 231 217	1 709 799 002
RJ	Autres charges	-	26	1 371 717 260	814 450 274
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+Somme (TE à RJ)**			**35 599 860 481**	**37 240 872 283**
RK	Charges de personnel	-	27	11 169 461 965	10 608 438 866
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC-RK)**		28	**24 430 398 516**	**26 632 433 417**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépreciations et subvention d'investissements	+	28	2 819 739	1 141 170 550
RL	Dotations aux amortissements et aux provisions et dépréciations	-	3C&28	8 902 388 254	8 706 211 654
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**			**15 530 830 001**	**19 067 392 313**
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	225 676 500	37 982 420
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28	-	-
TM	Transferts de charges financières	+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	89 519 529	159 744 294
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28	-	-
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**			**136 156 971**	**(121 761 874)**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**			**15 666 986 972**	**18 945 630 439**
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	77 530 442	49 980 311
TO	Autres Produits H.A.O.	+	30	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	387 637 764	142 591 320
RP	Autres Charges H.A.O	-	30	-	-
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**			**(310 107 322)**	**(92 611 009)**
RQ	Participation des travailleurs	-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat	-		**4 718 742 454**	**8 095 505 322**
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**10 638 137 196**	**10 757 514 108**

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation de l'entreprise : SOCAPALM SA
Adresse : BP 691 DOUALA — Exercice clos le : 31-déc-2025
Numéro d'identification : M078000000170-G — Durée (en mois) : 12

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Réf.	LIBELLES	Lignes	Note	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		4 988 328 301	6 948 265 306
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			19 771 484 270	18 415 166 223
FB	Actif circulant HAO	-		-	-
FC	Variation de stocks	-		476 914 740	295 838 525
FD	Variation des créances	-		1 307 056 817	1 535 956 589
FE	Variation du passif circulant	+		2 137 989 312	4 216 385 972
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			354 017 755	2 384 590 858
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B		20 125 502 025	20 799 757 081
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-		-	
FG	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-		7 509 496 418	9 911 753 625
FH	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-		6 345 957	21 700 000
FI	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		389 249 514	444 400 807
FJ	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	+		-	
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		-7 126 592 861	-9 489 052 818
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	Augmentations de capital par apports nouveaux	+		-	
FL	Subventions d'investissements reçues	+			
FM	Prélèvements sur le capital	-		-	
FN	Dividendes versés	-		11 439 516 780	11 897 051 400
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		-11 439 516 780	-11 897 051 400
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	Emprunts	+		-	
FP	Autres dettes financières	+		-	
FQ	Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-		1 459 571 144	1 373 589 868
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		-1 459 571 144	-1 373 589 868
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		- 12 899 087 924	- 13 270 641 268
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G		99 821 240	- 1 959 937 005
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N- Trésorerie passif N 5 088 149 542	H		5 088 149 541	4 988 328 301

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).